

108^{ème} CONGRES FEDERAL en VISIO

Mes Chers amis,

J'ai l'honneur de déclarer ouvert le 108^{ème} Congrès de la Fédération Régionale des Sociétés Musicale Hauts-de-France et de présider ces débats en ce samedi 7 Novembre 2020. Malheureusement ce congrès se déroule dans un contexte très particulier puisqu'il est en Visio dans un contexte sanitaire et économique compliqué que chacun connaît.

Contrairement aux autres années, nous n'aurons pas l'occasion pour tous les responsables des sociétés musicales de notre région de nous retrouver. Je tiens à vous remercier toutes et tous de consacrer ce matin un peu de votre temps pour participer à nos travaux et qui montre votre intérêt que vous portez à notre Fédération.

Avant que ne s'ouvrent les débats et la lecture des rapports, nous aurons une pensée pour nos sociétaires et amis de la musique qui nous ont quittés depuis le dernier Congrès, pour les victimes du Coronavirus et une pensée toute particulière pour Jean-Pierre SENECHAL Délégué de la délégation ROUBAIX / VILLENEUVE D'ASCQ qui nous a quitté la semaine dernière, je vous demanderai de bien vouloir observer en leur mémoire une minute de silence.

« Je vous remercie »

Je vais maintenant laisser la parole pour le rapport financier à Monsieur **Jean-Marie HENNEQUIN**,

Trésorier Fédéral.

RESULTATS 2019
RAPPORT DE GESTION

1 - COMPTE DE RESULTAT :

Le compte de résultat 2019 provisoire fait ressortir une perte nette de 15 946 Euros.

En reprenant les postes analytiques il ressort que les postes suivants sont en boni :

Œuvres sociales :	8 442 Euros
Cotisations Nord :	33 383 Euros
Cotisations P de C :	26 209 Euros
Examens :	22 176 Euros

Tous les autres postes sont en mali :

BF en Folies :	633 Euros
Tubas de Noël :	6 419 Euros
Concours Bois :	126 Euros
Concours de cuivres :	300 Euros
Congrès Fédéral :	10 083 Euros
Concours orchestration :	1 961 Euros
Stages Cadets :	44 Euros
Stages OJF :	21 138 Euros
Stage 1°/2° Cycles :	2 966 Euros
Administration :	62 868 Euros

Il ressort de cette analyse que la majorité de nos actions sont en déficit (stages, concours, congrès, tubas, BF en folies, etc.)

Seules les cotisations et examens sont positifs ainsi que le cas particulier des œuvres sociales et divers.

Le poste administration se trouve en négatif de 62 868 Euros

Si nous poursuivons l'analyse pour le poste 500

- Produits : 201 505 Euros
- Charges : 264 373 Euros
- Produits – Charges = - 62 868 Euros.

Autre analyse :

- Subventions reçues et à recevoir : 180 311 Euros
- Dont reversés aux sociétés du Nord : 47 614 Euros
- Reste : 132 697 Euros
- La Région Hauts de France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais nous ont octroyé une subvention.

Ce reste permet d'absorber les pertes suivantes :

- Stages : 24 148 Euros
- Tubas de Noël : 6 419 Euros
- Concours : 2 387 Euros
- BF en Folies : 633 Euros
- Congrès Fédéral : 10 083 Euros
- Soit au total : 43 670 Euros

Il reste donc une marge de 62 868 Euros pour les autres frais.

Enfin les comptes de charges 2019 (434 795 Euros) sont moins élevés que 2018 (436 108 Euros) soit une baisse de 0.30 %.

Les comptes de produits quant à eux enregistrent une baisse de 5.58% (2019 : 418 849 Euros, 2018 : 443 580 Euros).

Enfin les cotisations reçues en 2019 : 60 370 Euros sont plus faibles que celles de 2018 : 62 095 Euros soit un écart de 1 725 Euros (2.78%), dues à une érosion des cotisants observée depuis plusieurs années.

2 - BILAN :

CLASSE 1 :

Le résultat de 2018 a été porté sur le poste « autres réserves ».

CLASSE 4 :

- 40 – Fournisseurs : Pas de commentaire.
- 41 – Clients : Le solde représente :
 - Des rejets de virements émis par nos soins pour le reversement des subventions accordées par le conseil départemental du Nord à des sociétés qui n'ont pas mis à jour leur compte bancaire, des chèques seront établis en 2020 pour régularisation.
 - Des clients qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2019.
- 44 – Subventions : Il s'agit essentiellement du solde de subvention à recevoir 2019 du Conseil Régional des Hauts de France soit 50 000 Euros.

CLASSE 5 :

Nos comptes-courants CMNE & CCP ont un solde positif de 7765 Euros et nos comptes sur livret : 2 903 Euros ce qui représente 10 668 Euros de disponibilités immédiates.

Les comptes de Délégations représentent quant à eux une réserve de 47 087Euros.

Note sur les subventions 2019 :

Les subventions qui nous ont été allouées représentent pour :

- Conseil Régional des Hauts de France : 100 000 Euros dont il nous reste à recevoir : 50 000 Euros en 2020.
- Conseil Départemental du Nord : 64 000 Euros qui nous ont été intégralement versés. A noter que sur cette somme reçue il a été versé aux sociétés du Nord fédérées 47 614 Euros. Il reste donc à la disposition de la Fédération : 16 386 Euros pour ses actions. (A noter que la subvention reçue en 2018 était de 65 000 Euros).
- La subvention du département du Pas-de-Calais s'élève à 16 500 Euros.

3 - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Le résultat d'exploitation négatif ne permet pas de présager de l'avenir.

La prudence est donc de mise dans nos actions 2020 afin de ne pas connaître à nouveau un résultat décevant.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur **Jules FROISSART**, Commissaire aux comptes pour son rapport.



Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 mars 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à, cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid 19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur l'exercice 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les documents portés à la connaissance des adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Le Conseil d'Administration devant arrêter les comptes a été convoqué pour le 30 mars 2019. Je rappelle que le Conseil d'Administration doit arrêter les comptes annuels au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale prévue pour approuver ces comptes. Ces derniers ont cependant été envoyés aux adhérents le 15 mars 2019.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oignies, le 10 septembre 2020,
Le Commissaire aux Comptes,
Jules Froissart,

ANNEXE AU RAPPORT

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés Jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur **Joël BOURDON**, pour des explications concernant le 1^{er} vote qui comporte 2 décisions à savoir :

- L'approbation du rapport financier

ET

- La demande d'affectation du résultat.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur **Daniel FRANCKE**, Vice-président Fédéral et responsable de la commission examen pour son Rapport sur les activités EXAMENS.

Intervention de Daniel FRANCKE

Les EXAMENS à la FRSM Hauts de France

Je suis donc invité à prendre la parole en tant que Responsable de la Commission Examens, une des nombreuses commissions de notre Fédération.

Tout d'abord sachez que je présente ce rapport ou plutôt cette présentation pour la dernière fois. 2021 sera pour moi un changement de dizaine et je l'annonce depuis 3 ans déjà, à la rentrée 2020-2021 je cède ma place.

Je peux quand même encore faire cette présentation, l'année 2020 étant particulièrement difficile et les passations de responsabilités dans notre commission n'étant pas encore totalement terminées.

Il faut rappeler que dans notre FRSM il y a 2 types d'examens car 2 cursus d'études possibles le cursus normal dit CMF avec un programme qui est celui de la CMF établi en lien avec les structures officielles des ministères concernés par les filières de l'enseignement musical et un cursus dit fédéral hérité de l'époque où les sociétés de musique assuraient l'enseignement musical elles-mêmes afin de former leurs futurs sociétaires.

Nous sommes la seule fédération de France, je crois bien, à dispenser encore ce type de cursus d'enseignement.

Afin d'uniformiser l'enseignement, nous fournissons un programme, une progression et des épreuves d'examen et cela pour les 2 cursus.

Chaque année dès la rentrée scolaire, les membres des 2 Commissions, puisqu'il y a 2 cursus différents se réunissent pour faire d'une part le bilan des examens passés et d'autre part pour préparer les épreuves de fin d'année.

Le travail d'élaboration des épreuves est réparti. C'est là un travail de longue haleine fait soit individuellement, soit et c'est, de plus en plus le cas, par des équipes de professeurs telles celles des écoles de Outreau, Noeux les Mines ou encore Steenvoorde. Début janvier, les premiers travaux sont rendus : ce sont les nouveaux chants qui rejoindront ceux déjà en bibliothèque et serviront comme chants imposés.

En février et mars suivent les différentes épreuves elles seront étudiées, amendées, corrigées avant d'être confiées à Joël Macke qui en tant qu'infographiste mettra tout cela en page et en mp3. C'est à partir de cette étape là qu'en 2020 il y a eu un hic !

Les dernières épreuves : et bien j'ai dû les envoyer par la Poste à Joel car il m'était interdit par le confinement d'aller les lui porter et les lui expliquer : c'était le 17 mars.

Puis Fermeture des écoles de musique !

Quid des examens 2020 ? Nous étions fin mars, déplacements interdits certes Poste, téléphone et réseaux sociaux fonctionnaient mais qui connaissait réellement Skype, Zoom Teams, Whereby, Google ou autre ?

J'ai donc contacté, non pas par signaux de fumée, mais par tous moyens possibles plusieurs responsables d'écoles de musique que je connaissais comme réactifs pour leur demander avis et conseils. Cela m'a d'ailleurs permis de mieux connaître nos structures, j'en parlerai dans quelques instants. J'ai ainsi rempli le 7 avril trois pages de réflexions diverses qui leur étaient soumises pour avis.

Le 14 avril paraissait le document « Examens 2020 » sur le site de la FRSM, Facebook ainsi que dans le Musicien Fédéré suivant.

Une très grande liberté était donnée à chaque structure pour évaluer les élèves. Cela allant du contrôle continu intégral à des examens internes. Possibilité aussi de faire des examens groupés jusqu'aux vacances de Toussaint, l'édition des diplômes étant possible jusqu'en fin d'année. Seuls les examens dits encore et toujours de l'Ascension ont été maintenus et se sont déroulés de la manière habituelle le dimanche 11 octobre dans les Centres de Outreau, Noeux les Mines et de l'Arrageois. Cela a fonctionné semble t il

Alors, certes tout a été bouleversé cette année, j'ai répondu à des dizaines et dizaines de mails, répondu à des dizaines et dizaines de messages téléphoniques ; j'ai rassuré beaucoup de personnes et beaucoup discuté aussi. Je peux dire que aucun mail n'a été sans réponse dans la demi-journée et que les rappels téléphoniques ont été eux aussi honorés dans bien souvent l'heure.

Voilà ça se termine, beaucoup d'écoles doivent encore entrer des notes ! Il faudra bientôt se réunir pour préparer les épreuves 2021 et devoir plus que sûrement faire face à la suite du Coronavirus avec une organisation adaptée de nos examens 2021.

Maintenant quelques chiffres :

2018 : 87 sociétés présentent des élèves aux examens, en 2019 : 83 et en 2020 : 70.

Baisse significative oui mais 2020 pouvant s'expliquer. Je n'ai pas recherché de chiffre antérieur : les totaux d'élèves présentés et de structures représentées baissent d'années en années

Il y a certainement des explications à cette désaffection : regroupement d'écoles en des grandes structures intercommunales (cas de la CAPSO) sur l'audomarois, arrivée de jeunes professeurs ne connaissant pas nos examens, manque d'information générale sur les activités de la FRSM ou encore méconnaissance réelle de ce volet fédéral par les délégués locaux.

Enfin, au hasard de tous mails ou conversations téléphoniques échangés, j'ai pu m'apercevoir des finalités très différentes des écoles de musique de notre grande région, de l'extraordinaire variété des méthodes d'enseignement, de l'hétérogénéité des niveaux demandés en formation musicale ou musicale. J'ai rencontré des directeurs, très charmants certes, mais aux totales antipodes de nos idées sur l'enseignement musical d'aujourd'hui. Et semble-t-il : « effrayés » par ce que nous leur proposons. Il y en a aussi et heureusement ceux qui souhaitent avancer et adhèrent pleinement à ce qui est fait

dans nos Commissions cursus fédéral ou cursus CMF. Qu'elles puissent servir de modèles et faire beaucoup d'émules autour d'eux

Alors je souhaite à toutes vos structures de pouvoir faire le maximum pour l'enseignement de la musique en ces temps troublés. Bonne continuation à mes amis des Commissions examens fédérale et Cursus CMF.

Je vais maintenant laisser la parole pour le rapport des activités à Monsieur **Joël BOURDON**, Secrétaire Général.

Activités fédérales statutaires 2019 Rapport de l'année 2019

Madame, Monsieur,

Notre Fédération vous remercie de votre dynamisme, participation aux nombreux concerts, activités, ainsi qu'aux manifestations notamment patriotiques, auxquelles vous vous associez.

La Région des Hauts de France développe une forte activité musicale Amateur.

Grâce à vous, la Musique populaire se trouve ainsi valorisée, et vous faites honneur aux valeurs qui sont les nôtres.

Notre Fédération reste votre partenaire privilégié, voire incontournable.

Au niveau administratif, je vous rappelle l'adhésion à la Fédération des Hauts de France de la Fédération de l'Oise dont le représentant fait partie dorénavant de nos Instances, conformément aux nouveaux statuts votés en avril 2018.

Des contacts auront lieu dans le futur avec la Fédération de l'Aisne.

La Fédération organise stages, concours, examens, manifestations, ou autres actions, aidant ainsi au développement de l'art musical, de la pratique « amateur ».

2019, année importante, c'est aussi le lancement de grands projets, à savoir :

- La création d'un nouvel hymne Région Hauts de France (parolier B BREL) et son concours d'orchestration dont l'aboutissement est prévu en 2020
- La mise en place de stages de Direction
- Concours de composition niveau 1ere division
- Lancement d'un travail en commun avec les deux Fédérations de Chorales, et une grande opération prévue en 2021, avec un concours de Chorales.

Nous souhaitons que tous ensemble, nous puissions échanger, contribuer et favoriser l'essor de la Culture ainsi que de nos sociétés musicales, chorales ou écoles de musique.

Je vais vous donner lecture d'une partie des activités de l'année 2019 :

- Les stages :

Stages Premier et Deuxième Cycle, et Cadets.

L'O.J. F (Orchestre des jeunes de la Fédération), 2 week-ends ainsi qu'en Juillet en Région Hauts de France. (38 musiciens et Journées Batteries-Fanfaires (Batteries Fanfares en Folie) à Aulnoye-Aymeries

- Les Concours :

Concours G Fontaine à Noeux les Mines en mars 2019.

Mise en place d'un Concours de Cuivres dont la première édition se fera courant Mars 2021

Mise en place d'un Concours National ou Régional pour Harmonies, B – F, Chorales en 2021

- Les examens fédéraux et confédéraux des Hauts de France :

Environ **2 940** candidats ont été inscrits pour **4 923** épreuves dans les centres d'examens retenus,

Il faut souligner le fait que les inscriptions, résultats en ligne, et éditions des diplômes fonctionnent bien.

- Les Journées MAO :

Ces formations se font à la demande.

- Les Tubas de Noel :

Le samedi 21/12 à DIVION, le dimanche 22/12 à GIVENCHY EN GOHELLE.

Le succès des Tubas de Noel perdure, et sont retenus à ce jour quasiment jusque fin 2022.

HARMO Avesnes sur Helpe :

Pour sa 10^e édition, 220 Musiciens et Choristes ont participé à cette opération

Les Festivals de Délégation

Les réunions des diverses Commissions,

Les réunions du Bureau Fédéral et du Conseil d'Administration.

Congrès de la Confédération Musicale de France

Sans oublier, notre Site Internet qu'il faut consulter régulièrement et qui va être revu en 2020.

Comme vous le constatez, 2019 a été pour notre Fédération Régionale une année encore très active, ainsi que pour nos 650 Sociétés adhérentes.

Vous pouvez suivre la Vie des Sociétés, Actions et Evénements organisés, en lisant notre journal « Le Musicien Fédéré ».

Et, ces actions ont eu lieu grâce au **BENEVOLAT**, la volonté, la passion de tous, des amateurs ou professionnels.

Cette efficacité est aussi le fruit de nombreuses réunions de travail, déplacements, contacts.

Et ceci, sans compter l'Administratif, la logistique, les réunions avec nos partenaires que sont le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et Sports, le Conseil Régional Hauts de France, les Conseils départementaux du Nord, du Pas de Calais, de l'Oise ; les Municipalités et Intercommunalités.

Je vous rappelle que Notre dernier Congrès Fédéral a eu lieu le 31 mars 2019 à DENAIN.

Voici résumé les principales activités de 2019, et je soumetts à votre approbation ce rapport d'activités.

Continuer avec vous à développer la pratique « amateur », la rendre pérenne, malgré un cadre budgétaire de plus en plus contraint et que soit reconnue la représentativité régionale de notre Fédération au sein des Hauts de France ainsi que de nos 650 Sociétés et 37 000 Sociétaires reste notre ligne directrice.

Je vous remercie de votre aimable attention,

Je vais maintenant redonner la parole à Monsieur **Joël BOURDON**, pour des explications concernant le 2^{ème} vote qui comporte 1 décision à savoir :

- L'approbation du rapport des activités statutaires.

Je vais maintenant redonner la parole à Monsieur **Christophe MORIZOT**, président de la CMF

.../...

COMMUNICATION :

“ Le Musicien Fédéré ” :

Le lectorat ne cesse de diminuer depuis de nombreuses années. La presse écrite est en crise et le Musicien Fédéré n'y échappe pas. L'une des composantes est la numérisation et l'accès à l'information sur différents supports : Smartphone, tablette, sans parler des réseaux sociaux.

Les difficultés financières comme le non renouvellement ou la baisse de subventions versées amplifient le phénomène.

En 2019 le nombre moyen des abonnements payés est descendu en dessous de la « barre symbolique » des 1000 abonnements.

En ce début d'année 2020, l'arrêté début mars fait apparaître une nouvelle perte de 35 abonnements pour les 2 départements.

D'un point de vue tarifaire le prix unitaire de l'abonnement n'a pas été augmenté (32 €).

La qualité nous l'exprimons aussi au travers de rubriques variées, laissant une part non négligeable à l'expression des sociétés via les articles présentant ou relatant la vie de celles-ci. Notre objectif premier reste le même : que perdure ce titre qui est le lien entre la Fédération et ses sociétés adhérentes et ce depuis le début du 20^e siècle.

2020 est marquée par l'apparition du COVID-19 aux nombreux impacts économiques. La situation est des plus inquiétantes mais la Fédération et la FRSM HDF Diffusion garde espoir. Elles espèrent pouvoir compter sur votre fidélité pour que perdure le journal qui vous est destiné depuis 1923.

" Les Médailles " :

Depuis maintenant 9 ans la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France et la FRSM HDF Diffusion Sarl dynamisent le secteur dit « des médailles ».

En 2019 la société a maintenu ses tarifs à des prix prenant en compte vos contraintes financières journalières. C'est ainsi que les tarifs n'ont pas subi de hausse significative depuis plus de 5 ans. Par exemple la breloque 5 ans, qui est l'une des plus grosses ventes a vu augmenter son prix la dernière fois en 2013 !

Et cette année ? : un important chantier ... diffusion des médailles avec le logo de la FRSM H-D-F.

Par ailleurs quasiment toutes les médailles seront fournies avec une écrin de couleur suivant les échelons. Enfin de nouveaux diplômes aux couleurs de la région (vert et bleu) seront également édités.

FONCTIONNEMENT :

Je voudrais rendre un hommage à Michel GOSSELIN, décédé en Août. Michel était l'un des plus anciens membres de notre Fédération. Il a occupé de nombreux postes importants, notamment gérant de notre SARL de 2004 à 2009, coordinateur de l'OJF de 1986 à 1994, faisant de lui une pièce maitresse de notre association. Nous avons tous lu dans le musicien fédéré de septembre des articles le concernant et relatant son parcours musical. Je me souviendrai toujours quand Michel m'a accueilli à mon premier Conseil d'Administration à Hersin-Coupigny dans une atmosphère enfumée. A l'époque il n'était pas interdit de fumer dans les locaux et Michel ne s'en privait pas, il fumait de gros cigares... Ou encore, sa dernière intervention auprès du Président du Conseil Départemental du Pas de Calais pour récupérer une subvention non versée.

Merci Michel, tu nous as montré le chemin et tu resteras un exemple pour nous tous et restera à jamais dans nos mémoires.

J'aurai aussi une pensée pour Jean Pierre SENECHAL, délégué fédéral de la délégation de Roubaix / Villeneuve d'Ascq décédé la semaine dernière suite à une longue maladie.

Enfin j'aurai une pensée pour nos collègues malades, anciens membres de notre CA, à qui j'adresse mes vœux de prompt rétablissement.

Lors du CA en Visio le samedi 31 octobre dernier nous avons procédé comme il avait été signalé lors de notre dernier congrès à des renouvellements par tiers, conformément au tableau du règlement intérieur qui en définit le processus.

Voici les résultats :

- Président Fédéral : **Patrick ROBITAILLE** Réélu
- Vice-Présidents pour le NORD : **Gérard GRENIER** Réélu
- *Vice-Présidents pour le PAS-DE-CALAIS* : **Bernard BRIDAUX** Réélu
- Vice-Président de l'Aisne : Poste Non pourvu à ce jour

Toujours dans le domaine des élections, pour la délégation d'AVESNES, Monsieur James VAN DEN BOSSCHE a remplacé Patrice NIMAL démissionnaire.

Pour la délégation de DUNKERQUE Madame Marie-Laure CARTON a remplacé Pierre DEVOS qui assurait l'intérim dû à la maladie de Christiane GOUSSEN.

Le 24 septembre dernier, plusieurs fédérations musicales ont été invités dans l'Avesnois par la Députée Anne Laure CATTELOT à une table ronde en présence du Secrétaire d'Etat en charge de la ruralité, Joël GIRAUD.

Des administrateurs de notre fédération ont accompagné le président de la CMF Christophe MORIZOT.

A cette occasion il a été rappelé l'urgence de la création d'un **Fonds de soutien aux Harmonies et Fanfares**, auquel s'était engagé le précédent Ministre de la Culture après un vote à l'Assemblée Nationale attribuant 3M€ en faveur des sociétés musicales principalement sur les territoires ruraux.

Nous avons également demandé à ce que ce fonds soit facile d'accès et porte aussi bien sur l'équipement en matériel qu'en soutien à la formation.

Nos demandes ont été écoutées avec beaucoup d'attention, et il semble que la députée et le Secrétaire d'Etat soient résolus à faire avancer nos revendications. Nous continuerons bien sûr à vous tenir informés.

Cette année nous avons dû supprimer plusieurs de nos événements : Le concours Georges Fontaine à Noeux les mines, nos stages de formation et l'OJF, BF en Folie'S qui devait avoir lieu à SANTES le 27/09, **nos tubas de Noël à RANG DU FLIERS et probablement ceux d'ESTAIREs qui pour l'heure sont maintenus.**

Quoiqu'il en soit nos structures et la Fédération doivent continuer à avancer, malgré les incertitudes qui planent sur la vie de nos sociétés, et dans le respect des règles sanitaires. C'est pourquoi nous avons reprogrammé de nouvelles manifestations.

- Si bien évidemment l'évolution de la COVID-19 le permet, nous allons organiser des Master Class avec le « Local Brass Quintet »

En effet sous l'impulsion de Thibaut WAXIN, délégué fédéral du secteur de Cambrai - Douai, il a été convenu de faire sur notre territoire des master class animées par un groupe de jeunes musiciens professionnels. Rendre la musique accessible à tous fait partie des objectifs principaux de cette formation

Nous avons tous lu dans le musicien fédéré de septembre des informations sur cet événement. Ils devaient se dérouler en fin de cette année mais ils sont reportés à cause des mesures pour la covid-19. Trois dates déjà connues.

- *Le 22/11 à Avesnes sur Helpe* [REPORT 24/04/2021](#)
- *Le 05/12 à Fouquières – Les – Lens* [REPORT 14/03/2021](#)
- *Le 06/12 à Wallincourt – Selvigny* [REPORT 01/05/2021](#)
- *Le 13/12 à Lambres-les-Douai* [REPORT non connu à ce jour](#)

- Les 12, 13 et 14 février 2021 il va être organisé par notre Fédération en collaboration avec Le Chœur des Mineurs Polonais de Douai un stage régional pour chœur d'hommes. Ce stage créé en 2019 par le CHŒUR des mineurs polonais de Douai ouvre ses portes afin que les hommes passionnés par le chant choral et la culture polonaise puissent découvrir ou se perfectionner autour d'un programme établi strictement sur trois jours. Il se déroulera entièrement dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Douai (rue de la Mairie).

Encadré par un chef de chœur, d'une pianiste et d'un staff, l'équipe du stage vous accueilleront à bras ouverts. Une restauration est prévue sur réservation à l'inscription. Coût pour ce stage 50€ et 30€ pour les moins de 25 ans. Veuillez vous rapprocher de Thibaut WAXIN pour plus d'informations.

- Prévu à l'origine le 10 mai 2020, le Concours Hymne Régional aura lieu le 18 avril 2021 à CAMBRAI si bien évidemment l'évolution de la COVID-19 le permet.

Des œuvres de 4 candidats ont déjà été près sélectionnées.

D'ores et déjà j'adresse mes remerciements à tous ceux qui se sont investis en particulier M. Le Maire de Cambrai, le Docteur Joël CLICHE, les membres du jury, l'Orchestre d'Harmonie de CAMBRAI, de SAINT-OMER, la Batterie Fanfare de SANTES, les sept chœurs, le bureau de la délégation de Cambrai.

Cette journée sera également une journée d'échanges entre le monde amateur et professionnel grâce à la venue d'un jury hyper compétent pour mettre en valeur notre territoire « LES HAUTS DE FRANCE » autour d'un texte de Bruno BREL, neveu du grand Jacques.

Je profite de l'occasion pour remercier nos institutions et nos financeurs que sont le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental du Nord, le Conseil Départemental du Pas de Calais, ainsi que la DRAC et Jeunesse et Sport pour leurs aides.

Je tiens à vous préciser qu'une grande partie des subventions perçues, sont génératrices d'emplois partiels comme par exemple pour nos stages où l'on recrute des professeurs et des animateurs, ou des accompagnateurs et des jurys pour nos examens.

Et comme j'aime le faire pour terminer, je veux rendre hommage une nouvelle fois à chaque musicienne et musicien, à chaque société, aux Professeurs et Directeurs qui ne ménagent pas leur peine, aux familles qui accompagnent les manifestations musicales, aux Maires et conseillers municipaux pour qui "leur musique" est une vitrine de leur commune.

Chaque fois que l'occasion m'est donnée, je suis heureux de pouvoir vous rendre hommage et de vous remercier. **MERCI** pour votre dévouement au service de la musique.

Je vous remercie pour votre attention.

Patrick ROBITAILLE

Président Fédéral

RÉPONSE AUX QUESTIONS :

NOM DE LA SOCIETE : **Arpège St Laurent Blangy**

N° D'AFFECTATION DE LA SOCIETE : **62 12 28**

Nom : **SOETE**

Prénom : **Alain**

Fonction au sein de la société : **Trésorier**

[Avez-vous des informations concernant les dossiers de demande de subventions au Conseil départemental du Pas de Calais suite à votre courrier du 25 avril 2020 au président LEROY ? \(Nouvelle gestion informatique compliquée\)](#)

Courrier du 25 avril 2020 au président LEROY ?

Monsieur Jean-Claude LEROY

Président du Conseil Départemental

Rue Ferdinand Buisson

62018 – ARRAS Cédex 9

Objet : Situation de nos Sociétés musicales et Ecoles de Musique

Lille le 25 avril 2020

Monsieur le Président,

La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France vous remercie de votre courrier de soutien envers nos structures. Effectivement, les remontées de nos Sociétés laissent présager un scénario que nous ne pouvons imaginer, avec peut-être la disparition de plusieurs d'entre elles, principalement Associatives. Notamment eu égard aux difficultés financières, absences ou décalages de subventions, ou impossibilité d'organiser des manifestations amenant des retours financiers indispensables à la vie des Sociétés. De plus, la gestion informatique des demandes de subventions est trop compliquée, pour une majorité de nos Sociétés et fait craindre une suite néfaste (un formulaire très long à remplir, complexe et n'aboutissant pas au bout du compte à la validation et à l'enregistrement du dossier).

Revenons si possible au formulaire papier habituel pour 2020, compte tenu de cette période exceptionnelle. Notre Fédération peut apporter toute l'aide nécessaire à votre Institution si besoin est, dans le cadre d'une convention de fonctionnement et financière à définir, à titre exceptionnel, au vu de la gravité des événements en cours. Nous pouvons imaginer par exemple dans cette convention qu'une partie des subventions soient redistribuées aux sociétés sous forme d'une dotation de soutien exceptionnel. Nous avons aussi remarqué que les règles avaient changées, il n'y a plus de dotations pour les examens (environ 5 000 élèves, ce qui impactera directement les écoles de musique) et la dotation de 1 500 euros pour l'organisation d'un Festival de délégation semble supprimée aussi. La lenteur de mise en place et les conditions pratiques inconnues à ce jour, de la dotation nationale suite à l'amendement « Cattelot » ne nous apporte rien pour l'instant. L'année 2020 aura donc, hélas, un impact négatif très important sur l'avenir de nos Sociétés et de notre Fédération. Ces Sociétés musicales, pour la plupart centenaires, restent la fierté et l'emblème de notre Département qui les a vus naître dans nos villes et nos campagnes. Nous vous remercions de la suite qui sera donnée à nos demandes et restons à votre entière disposition. Dans l'attente de vous lire, Veuillez croire, Monsieur le Président, en nos meilleures et cordiales salutations.

Patrick ROBITAILLE

Président

Réponse : BONNE Gabriel

.../...

NOM DE LA SOCIETE : Les amis de la musique de Marck

N° D'AFFECTATION DE LA SOCIETE : 62 16 33

Nom : FOURNIER

Prénom : Philippe

Fonction au sein de la société : **Président**

1°) Quand la délégation du Calaisis va-t-elle reprendre vie ?

Réponse : BOURDON Joël

.../...

2°) Que compte faire la fédération pour reconquérir ses sociétés perdues ?

Réponse : BOURDON Joël

.../...

3°) A quand un concours pour nos sociétés (Harmonie, BF, Chorales, accordéons, ...) ?

Réponse : BOURDON Joël

.../...

4°) Quels genres, nature de rapports entretien on avec la CMF ?

Réponse : BOURDON Joël

.../...

Je vais maintenant redonner la parole à Monsieur **Joël BOURDON**, pour le résultat des votes.

Joël BOURDON

10' Donne résultat des votes

Premier vote :

1°) Approbation rapport financier

2°) Demande affectation du solde

Deuxième vote :

Approbation du rapport des activités statutaires

Patrick ROBITAILLE FERME L'ASSEMBLEE ORDINAIRE